

Compte rendu du conseil d'école du 08/11/11

- ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

5 Classes

- Petite section maternelle 11 élèves

- Moyenne section maternelle 9 élèves

SOIT UNE CLASSE DE 20 ELEVES

- Moyenne section maternelle 10 élèves

- Grande section maternelle 15 élèves

SOIT UNE CLASSE DE 25 ELEVES

- CP 18 élèves

- CE1 6 élèves

SOIT UNE CLASSE DE 24 ELEVES

- CE2 16 élèves

- CM1 16 élèves

SOIT UNE CLASSE DE 32 ELEVES

- CM2 19 élèves

- CE1 6 élèves

SOIT UNE CLASSE DE 25 ELEVES

SOIT UNE MOYENNE DE 25 ELEVES PAR CLASSE

Pour aider la classe de 33 élèves étant donné que nous sommes dans une ZEP l'inspecteur d'académie a ouvert sur Aspres un poste de plus provisoirement juste pour cette année.

Elle prend régulièrement des élèves de différentes classes pour les faire travailler en math, français etc....

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

C'est le même que l'année dernière, seule différence pour les enfants absents les parents doivent appeler l'école et confirmer l'absence par un mot sur le cahier de liaison.

PROJET SCOLAIRE

- Travail avec le CODE sur l'alimentation et l'hygiène un intervenant à partir de mai pour toutes les classes
- Pour les CE2 CM1 et CM2 vidéo conférence en anglais à partir du 17/11/11
- Pour Noël spectacle pour les enfants payé par la mairie d'ASPRES, les cadeaux et le goûter des enfants sera pris par la coopérative scolaire
- En février SKI, ski de fond pour les cycles 3, ski de piste pour les cycles 2 à Lus la Croix Haute ainsi que visite de la fromagerie sur Lus, une journée promenade pour les plus petits sera prévu. Le ski se fera sur une semaine prévoir pique-nique
- Fin janvier début février une semaine au Collège de Veynes pour les CM2 ils prendront les transports en commun pour s'y rendre
- Un travail avec l'association enfance en danger de 3 séances est prévu
- La Croix Rouge interviendra à l'école en secourisme pour les enfants du cycle 3
- Toutes les classes iront au printemps du livre à Veynes le thème de cette année le sport

LA COOPERATIVE SCOLAIRE

- Elle est fixée à 11 euros par enfant la directrice rajoute qu'elle n'est pas obligatoire et que les parents qui désirent donner plus pas de problèmes

DIVERS

- Or les évaluations régulières, des évaluations nationales pour les enfants de CE1 et CM2 seront faites courant mai un compte rendu sera transmis aux parents
- Des exercices incendie seront fait courant d'année un a déjà eu lieu le 7/11/11, il s'est très bien passé.
- La rampe d'accès aux classes de l'étage n'est pas aux normes la mairie d'Aspres s'en occupe
- Manque de place pour dédoublement des classes la mairie d'Aspres met à la disposition une salle à la maison du parc, en attendant la mairie réfléchit à une solution car les effectifs tournent tous les ans entre 125 et 130 élèves.
- APPEL DE LA DIRECTRICE À TOUTES LES MAIRIES ELLE CHERCHE POUR LA FETE DE NOEL QUELQU'UN QUI VOUDRAIT BIEN FAIRE LE PERE NOEL POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE